



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026/6/DDETS**

portant levée du niveau 1  
de vigilance météorologique

**LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**VU** l'arrêté préfectoral n°54/2025/SIDPC du 07 novembre 2025 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « Prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid dans le département de Meurthe et Moselle » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2025/208/DDETS du 23 décembre 2025 portant déclenchement du niveau 1 « Vague de froid » de vigilance météorologique ;

**Considérant** le radoucissement des températures et l'amélioration des conditions météorologiques annoncés par les services de Météo France pour les jours à venir ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le niveau 1 de vigilance météorologique « Vague de froid » du plan départemental Grand Froid est levé dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 13 janvier 2026 à 09h00 ;

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre du niveau de veille saisonnière, l'ensemble des acteurs du dispositif de veille sociale en période hivernale restent vigilants et mobilisés dans la prise en charge des publics vulnérables.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, les sous-préfets d'arrondissement, les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nancy, le 12 janvier 2026

Le préfet,  
  
Yves SEGUY